

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 263

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 1ER BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À l'alinéa 2, après le mot :

« télévision »

insérer les mots :

« , de reportages, de documentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer la part de production, de programmation et de diffusion de reportages à TV5 Monde. Face à la transformation des médias traditionnels en médias d'opinion sous la pression d'industriels réactionnaires qui cherchent à chasser les coûts liés au journalisme et à l'information, au profit d'émissions de commentaire, l'audiovisuel public doit montrer l'exemple en mettant l'accent sur la réalisation de reportages et documentaires.